

[Traduction]

**M. Nielsen:** Monsieur l'Orateur, je pose au premier ministre suppléant une question faisant suite à la présentation d'une pétition de la part de 60 p. 100 . . .

**M. l'Orateur:** A l'ordre, je vous prie. Je dois interrompre le député.

[Français]

L'honorable député d'Abitibi désire-t-il poser la question de privilège?

**M. Gérard Laprise (Abitibi):** Oui, monsieur l'Orateur.

J'ai demandé la permission de poser une question supplémentaire à celle de mon collègue de Charlevoix au sujet du projet hydro-électrique de la baie James, et comme ce projet sera réalisé dans ma circonscription, il me semble que j'aurais le droit d'obtenir des renseignements.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Il me fera plaisir de donner la parole à l'honorable député dans un instant. Pour le moment, la présidence a donné la parole à l'honorable député du Yukon. Dès que nous aurons disposé de la question de l'honorable député et des questions supplémentaires qui pourront être posées, il me fera plaisir de revenir à la question précédente et de donner la parole à l'honorable député d'Abitibi.

\* \* \*

#### LE NORD CANADIEN

##### YUKON—DEMANDE DE DISSOLUTION DU CONSEIL ET D'ÉLECTION—LA RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

**M. Erik Nielsen (Yukon):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre suppléant au sujet d'une pétition présentée lundi dernier au gouverneur général. Elle a été signée par 60 p. 100 de ceux qui avaient le droit de vote lors de la dernière élection fédérale au Yukon. On demande la dissolution de la session actuelle du conseil territorial du Yukon et on demande aussi que des élections soient tenues immédiatement. Le premier ministre suppléant et le gouvernement ont-ils étudié la pétition et, dans l'affirmative, quelles mesures le gouvernement compte-t-il prendre à ce sujet?

**L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant):** Monsieur l'Orateur, le gouvernement n'a pas encore discuté de cette question que je sache.

**M. Nielsen:** Monsieur l'Orateur, je pose une question supplémentaire au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Étant donné que la loi sur le Yukon habilite le cabinet à dissoudre le conseil et à réclamer que l'on décrète une autre élection, compte-t-il demander à ses collègues du Conseil privé d'acquiescer à la requête faite par 60 p. 100 des personnes ayant le droit de vote au Yukon, qui veulent la dissolution du conseil et une autre élection?

[Français]

**L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Monsieur le président, je n'ai pas reçu officiellement la requête signée par un certain nombre de citoyens du Yukon, mais me serait-il permis, à ce

moment-ci, de dire que la loi sur le Territoire du Yukon prévoit qu'il y aura des élections tous les quatre ans. Si la majorité des gens à l'intérieur du Yukon ne sont pas satisfaits des candidats élus, ils peuvent faire ce que tous les électeurs peuvent faire en démocratie, c'est-à-dire remplacer les personnes élues par d'autres, lors des élections suivantes.

[Traduction]

**M. Nielsen:** Monsieur l'Orateur, je prétends que 60 p. 100 des électeurs admissibles ne sont guère une minorité. Une copie de la lettre que j'ai reçue du groupement Democracy for Yukoners signale qu'une copie de la pétition a été envoyée au premier ministre, au chef de l'opposition ainsi qu'au ministre. Je demanderais qu'il s'informe dès maintenant auprès de ses hauts fonctionnaires et qu'il renseigne la Chambre, demain peut-être, au sujet de ses intentions.

[Français]

**L'hon. M. Chrétien:** Monsieur le président, je suis bien étonné que la délégation venue du Yukon ne se soit pas donné la peine de me rencontrer. On ne me l'a même pas demandé. Alors, j'ai l'impression qu'on désire faire de la politique plutôt que d'être sérieux.

**M. l'Orateur:** L'honorable député d'Abitibi désire poser une question supplémentaire à celle posée il y a un moment.

\* \* \*

#### LES AFFAIRES INDIENNES

##### LE PROJET HYDRO-ÉLECTRIQUE DE LA BAIE JAMES—LES EFFETS DES TRAVAUX À GRANDE-RIVIÈRE SUR LES ABORIGÈNES

**M. Gérard Laprise (Abitibi):** Monsieur l'Orateur, je ne voudrais pas garder une mauvaise impression à cause de la réponse que l'honorable ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a donnée tout à l'heure, lorsqu'il a dit que le projet de la Grande-Rivière, annoncé hier soir par le premier ministre de la province de Québec, n'allait toucher qu'un tiers des Indiens de cette région.

L'honorable ministre voulait-il dire que ce tiers des Indiens de la partie nord du bassin de la baie James est moins important que les deux tiers des Indiens de la partie sud?

**L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Non, monsieur l'Orateur, ce tiers-là n'est pas moins important, mais il n'en demeure pas moins qu'il est plus facile de s'occuper du tiers de la population indienne de cette région que de 6,000 Indiens. J'ai l'intention de protéger ces 2,000 Indiens, de la même façon que j'avais l'intention de protéger les 6,000.

\* \* \*

#### LES POSTES

##### LES NÉGOCIATIONS AVEC LES SYNDICATS

[Traduction]

**L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au président du Conseil du Trésor, suite aux renseignements qu'a transmis à la Chambre le député de Vegreville concernant la situation postale alarmante en Alberta et à la réponse négative